

2023 - 2024 - n° 026 - Mardi 12 septembre 2023.

- Catégorie : Applications Métiers
- Objet : **SUIMI - Mise à disposition de l'application**

Madame, Monsieur,

L'application SUIMI permettant la gestion du suivi des missions est accessible depuis le mardi 12 septembre 2023. Elle est accessible sur Toutatice au travers du portail Arena dans le menu «Gestion de personnels», «Applications locales de gestion de personnels».

La circulaire académique sera prochainement disponible dans la rubrique «Ressources Administratives» de Toutatice.

Vous pouvez dès à présent affecter dans SUIMI les missions et établir les lettres de missions pour les missions suivantes :

- numérique (RSN – Référent Sécurité Numérique, RUPN - Référent pour les ressources et Usages Pédagogiques Numériques.) ;
- culture (lycées, lycées professionnels et EREA) ;
- coordination du secteur des services ou industriel (lycées et lycées professionnels désignés) ;
- action européenne et internationale (lycées, lycées professionnels et EREA) ;
- continuum BRIO (lycées et lycées professionnels).

**Les lettres de missions devront être imprimées, signées et conservées dans l'établissement.**

La saisie devra être validée par les délégataires concernés (DRANE, DSII, DAAC, Inspection, DRAREI, DRAIO).

La Division de la Vie des Établissements (DIVE) du Rectorat abondera ensuite vos enveloppes d'IMP en quatre dotations selon le calendrier suivant :

- 1<sup>ère</sup> dotation : mi-novembre 2023
- 2<sup>ème</sup> dotation : mi-janvier 2024
- 3<sup>ème</sup> dotation : mi-mars 2024
- 4<sup>ème</sup> dotation : mi-juin 2024

La DIVE vous informera par mail et vous précisera les modalités de mise en paiement.

L'application SUIMI peut être déléguée à tout personnel de votre établissement en passant par l'application de gestion des délégations DELEG-CE.

Vous trouverez le manuel utilisateur en suivant le lien :

<https://www.toutatice.fr/portail/share/lz2gKA>

Cordialement,

Olivier ADAM  
Directeur des Systèmes d'Information et de l'Innovation (DSII)

---

**La plateforme d'assistance informatique AMIGO est à votre disposition** pour tout renseignement complémentaire : <https://assistance.ac-rennes.fr>

[Suivez la météo des services numériques](#)

